

**COUR NATIONALE DU  
DROIT D'ASILE**

**Secrétariat Général**

35 rue Cuvier

93558 Montreuil sous Bois Cedex

Tél : 01 48 18 40 00

Fax : 01 48 18 41 40

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Montreuil sous Bois, le

M. [REDACTED]

BP 354

75013 PARIS

Notre réf : N° [REDACTED]

(à rappeler dans toutes correspondances)

n°5

Monsieur [REDACTED] c/ OFPRA

**AVIS D'AUDIENCE**

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'affaire citée en référence est inscrite à l'audience publique du **08/07/2010** qui se tiendra, dans la salle 011, à l'adresse ci-dessous indiquée, à **08 heures 30** :

Cour nationale du droit d'asile  
35, rue Cuvier  
93100 Montreuil-sous-Bois

Accès : RER ligne A - Station "Vincennes".  
Métro ligne 1, station "Saint Mandé Tourelle" ou ligne 9, station "Robespierre".

Si une ordonnance précisant une date de clôture d'instruction n'est pas intervenue dans cette affaire, l'instruction sera close trois jours avant la date d'audience indiquée ci-dessus (article R. 733-12\* du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). En conséquence, les mémoires produits après la clôture d'instruction ne seront pas communiqués.

Si vous assistez à l'audience, vous pourrez présenter des observations orales. Si vous ne vous exprimez pas en français, vous serez assisté(e) d'un interprète de la cour dans la langue que vous aurez indiquée préalablement.

Vous devrez vous munir des documents originaux dont vous avez adressé la photocopie au greffe de la cour.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire général,  
par délégation,



\* Article R733-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : « ... Le président de la formation de jugement veille à l'ordre de l'audience. Lorsque les circonstances l'exigent, il peut ordonner que l'audience se tienne à huis clos. Il statue sur les demandes de renvoi présentées par les parties ... »